amU Aix Marseille Université

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle Institutionnel, statutaire
et coordination

Arrêté n°2026-15-AN

portant nomination d'une administratrice provisoire de l'UFR ALLSH

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 713-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts modifiés de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, et notamment son article 19,
Vu l'élection du Directeur de composante le dernier, pour un mandat de 5 ans,
Vu la démission du Directeur de l'UFR ALLSH, présentée au Président le 9 novembre 2026,

Considérant que la doyenne d'âge du conseil d'UFR, sollicitée conformément à l'article 19 des Statuts susvisés, a refusé d'assurer l'intérim de la direction de l'UFR le 10 novembre 2026,
Considérant en conséquence et au regard de l'obligation de continuité du service public d'enseignement, qu'il convient de désigner un administrateur provisoire,

ARRÊTE

Article 1er :

Madame Christine POPLIMONT est nommée administratrice provisoire de l'Unité de Formation et de Recherche, UFR ALLSH, à compter du 10 novembre 2026, aux fins de gérer les affaires courantes de la composante, et ce jusqu'à l'élection du prochain directeur ou de la prochaine directrice de l'UFR.

Article 2 :
La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 novembre 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publié le : 10/11/2026

Transmis au Recteur de la région académique le :
10/11/2026.

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 07 – France

T. + 33 (0) 4 91 39 65 00
F. + 33 (0) 4 91 31 31 36